Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_126-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_126

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Emploi

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	58

Objet de la délibération:
Programme Local de l'Habitat - Programme d'Intérêt Général (PIG) - Soutien à la rénovation du parc privé - Attribution d'aides financières pour le compte de la Région

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Richard STRAMBIO pouvoir à Christine NICCOLETTI, Sophie DUFOUR pouvoir à Christophe CARRIERE, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Daniel MARIA, Alain HAINAUT pouvoir à Sylvie FAYE, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Grégory LOEW pouvoir à Mathilde KOUJI-DECOURT, Christine PREMOSELLI pouvoir à Frédéric MARCEL, Laure REIG pouvoir à Christian TAILLANDIER, Régis ROUX pouvoir à Michèle PELASSY, Alain VIGIER pouvoir à Guy DEMARTINI

ABSENT(S) :
Jacques LECOINTE, Liliane BOYER, Alain CAYMARIS, Françoise LEGRAIEN, Thierry PESCE, Thierry RUDNIK, Richard TYLINSKI, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_126-DE

Par délibération en date du 23 juin 2011, le Conseil d'agglomération a autorisé la signature d'une convention de délégation avec l'Anah, par laquelle celle-ci délègue à la Communauté d'Agglomération Dracénoise la compétence pour décider de l'attribution des aides publiques au logement et procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Par délibérations en date du 15 décembre 2016 et du 2 mars 2017, le Conseil d'agglomération a autorisé la signature de la convention pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise avec des secteurs renforcés pour les 8 communes volontaires que sont Ampus, Bargemon, Flayosc, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Lorgues, Saint-Antonin du Var et Vidauban.

Le P.I.G. associe l'Anah, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes volontaires et la Communauté d'Agglomération Dracénoise à travers la signature de cette convention.

Par délibération en date du 2 mars 2017, le Conseil d'agglomération a autorisé la signature d'une convention de financement entre le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise dans laquelle cette dernière s'engage à gérer l'aide régionale réservée au dit programme.

Ces aides sont octroyées conformément aux conditions explicitées dans la convention de financement, et affectées aux travaux définis selon les modalités et taux qui y sont indiqués.

Les demandes déposées auprès du service des Politiques de l'Habitat et du Logement, pour des travaux sur ces immeubles sont les suivantes :

Nature du dossier	Référence du dossier	Adresse des travaux	Nature des travaux	Travaux éligibles H.T.	Subvention Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur		Autres subventions (Anah, Habiter Mieux, C.A.D.)	% des subventions
Propriétaire occupant	2018/03/005	129 Route de Salernes 83510 LORGUES	Habiter Mieux - Isolation de la toiture, remplacement des menuiseries en double vitrage. Gain énergétique après travaux : 64 %	9 376,56	Subvention « Travaux de lutte contre la précarité énergétique »	234 €	7 095 €	78 %
Propriétaire occupant	2018/04/006	335 Avenue de la Cerisaie - 83300 DRAGUIGNAN	Habiter Mieux - Isolation des combles, remplacement des menuiseries en double vitrage, remplacement des radiateurs pour des plus performants, installation d'une VMC. Gain énergétique après travaux : 44 %	20 037,49	Subvention « Travaux de lutte contre la précarité énergétique »	500 €	13 000	67 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_126-DE

Propriétaire occupant	2018/04/007	10 Rue des tours - 83510 LORGUES	Habiter Mieux - Remplacement des menuiseries en double vitrage, installation d'une pompe à chaleur , d'une VMC et production d'eau chaude pour sanitaire. Gain énergétique après travaux : 48 %	20 244,20	Subvention « Travaux de lutte contre la précarité énergétique »	500 €	13 000 €	67 %
Propriétaire occupant	2018/04/008	523 Chemin du Peybert - Villa Bellevue - 83720 TRANS EN PROVENCE	Autonomie - Installation d'un monte escalier extérieur pour permettre l'accès au logement situé au 1er étage de la villa.	10 512,80	Subvention « Adaptation du logement »	1 051 €	5 782 €	65 %
Propriétaire occupant	2018/05/011	100 Avenue Patrick Rosso - 83300 DRAGUIGNAN	Habiter Mieux - Remplacement des menuiseries en double vitrage,isolation de la toiture, remplacement des chauffages électriques énergivore et défaillants par une pompe à chaleur multi splits. Gain énergétique après travaux : 71 %	15 892,92	Subvention « Travaux de lutte contre la précarité énergétique »	397 €	10 331 €	68 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2018
Reçu en préfecture le 05/07/2018
Affiché le 06/07/2018
ID : 083-248300493-20180628-C_2018_126-DE

Ainsi, au vu des demandes ci-dessus énoncées et au vu de l'avis favorable de la commission Habitat réunie le 14 juin 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- octroyer aux propriétaires des immeuble désignés ci-dessus la subvention correspondant aux dispositions du règlement de référence, pour les travaux à réaliser sur ces immeubles,
- dire que cette aide sera octroyée conformément aux conditions explicitées dans la convention de financement liant le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, selon les modalités et taux qui y sont indiqués,
- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte, et tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 05/07/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.